

3 - Dans les Points d'Accès au Droit et Antennes de Justice :

- **Ressort du TGI de ST-DENIS**

Antenne de Justice et du Droit de Bras-Panon

Tél : 0262 58 55 59

Antenne de Justice et du Droit de Saint-Benoît

Tél : 0262 50 15 42

Point d'Accès au Droit de Saint-André

Tél : 0262 58 11 91

Point d'Accès au Droit de Sainte-Suzanne

Tél : 0262 52 35 23

Point d'Accès au Droit de Sainte-Marie

Tél : 0262 72 10 14

Point d'accès au Droit du Port

Tél : 0262 71 22 27

Point d'Accès au Droit de La Possession

Tél : 0262 32 75 82

Antenne de Justice et du Droit de Saint-Paul

Tél : 0262 45 42 98

Antenne de Justice et du Droit de Saline-Les-Hauts

Tél : 0262 33 77 45

Antenne de Justice et du Droit de Plateau-Caillou

Tél : 0262 45 81 98

Point d'Accès au Droit du Chaudron

Tél : 0262 58 99 51

- **Ressort du TGI de ST-PIERRE**

Maison de Justice et du Droit de l'Etang-Salé

Tél : 0262 26 57 15

Point d'Accès au Droit du Tampon

Tél : 0262 57 31 26

Point d'Accès au Droit de Saint-Leu

Tél : 0262 34 70 85

Maison de Justice et du Droit de Saint-Louis

Tél : 0262 91 14 09

Point d'Accès au Droit de Bois D'Olives

Tél : 0262 96 64 91

Point d'Accès au Droit de Saint-Joseph

Tél : 0262 56 18 56

Point d'Accès au Droit de Saint-Pierre

Tél : 0262 32 12 91

Point d'Accès au Droit de Cilaos

Tél : 02 62 31 89 89



L'ARAJUFA vous écoute,

vous informe et

vous accompagne.

Avec le soutien du Département, de la CAF, du ministère de la Justice, des communes et communautés de communes, de la Région, du CDAD, de la CGSS.

QUI SOMMES NOUS ?

L'ARAJUFA est une association loi 1901 et selon l'article 2 de ses statuts elle a notamment pour but :

« d'assurer l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation et l'accompagnement personnalisé des familles et du public le plus démuné ainsi que des victimes dans les démarches adéquates auprès des professionnels, des administrations, autorités et organismes compétents ... ».

Quelques dates importantes :

- 13 novembre **1969** : dépôt des statuts, création de l'ARAJUFA.
- **1986** : l'ARAJUFA devient membre de l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM), aujourd'hui **France Victimes**.
- **2002** : l'ARAJUFA devient membre du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD).
- **2010** : signature de la convention portant création du BAV-TGI de St-Denis.
- **2012** : signature de la convention portant création du BAV-TGI de St-Pierre.

PUBLIC

L'ARAJUFA accueille gratuitement tout justiciable sans condition de ressources.

NOS MISSIONS

Nos équipes d'accueillants et de psychologues sont à votre disposition, en toute confidentialité et travaillent en partenariat avec les autres professionnels.

1 - L'Accès au droit en matière civile :

Les accueillants informent tout justiciable sur leurs droits et obligations en matière civile :

- Litiges d'ordre familial : demande de divorce, séparation de corps, pension alimentaire, fixation de résidence, droit de visite et d'hébergement...

Litiges liés à un conflit de voisinage, à l'inexécution d'un contrat ... etc

- Litiges liés à un conflit de voisinage, à l'inexécution d'un contrat ... etc

2 - L'Aide aux victimes :

Nos services d'aide aux victimes accueillent toute personne qui s'estime victime d'une infraction (violences physiques ou sexuelles, vols, dégradations de biens, accidents de la circulation ...) et lui offrent un soutien juridique et psychologique tout au long de la procédure.

3 - Mandat d'administrateur ad hoc :

Notre association est mandatée par l'institution judiciaire dans le cadre de la Défense des intérêts des mineurs lorsque se présente un conflit d'intérêts avec les représentants légaux de l'enfant.

OU NOUS TROUVER ?

1 - Dans les antennes principales :

- **Siège social :**

**12, rue champ fleuri
97490 SAINTE-CLOTILDE**

☎ 0262 21 45 94

- **Annexe :**

Palais de justice de SAINT-PIERRE
28 rue Augustin Archambaud
CS 70040

97851 SAINT-PIERRE CEDEX

☎ 0262 25 12 83

☎ 09 76 91 12 83

2 - Dans les bureaux d'aide aux victimes des Tribunaux de Grande Instance de :

- **SAINT-DENIS** : 0262 40 22 20

- **SAINT-PIERRE** : 0262 96 10 18

Vous pouvez adresser toutes vos demandes à l'adresse mail suivante :

E-mail : arajufa@wanadoo.fr